

*Questions orales***L'ENVIRONNEMENT****L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES D'OTTAWA-CARLETON—LE BESOIN D'AMÉLIORATION**

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, il est grand temps que le gouvernement tienne ses promesses.

Depuis quelques semaines, le ministre de l'Environnement (M. McMillan) dit au peu de gens qui sont encore prêts à l'écouter qu'il veut assainir l'environnement. Nous pouvons maintenant vérifier si ce ne sont là que de vaines paroles.

D'importants travaux d'amélioration et d'expansion, d'une valeur totale de 399 millions de dollars, doivent être effectués à la station d'épuration des eaux usées de Green Creek, ici, dans la région d'Ottawa-Carleton. Cette dépense ferait augmenter de 50 p. 100 les taxes que doivent payer les ménages et les entreprises desservis par cette station dans la région.

Hier, le président de la MROC a rencontré le ministre des Finances (M. Wilson) afin d'obtenir du gouvernement fédéral, une aide semblable à celle accordée il y a quelque temps pour d'autres projets. Malheureusement, tout ce qu'il a eu du ministre, c'est de la sympathie.

La sympathie ne suffit pas. Je prie instamment les députés conservateurs de la région d'Ottawa-Carleton, particulièrement le ministre associé de la Défense nationale (M. Dick), de s'affirmer et de dire au ministre des Finances que nous avons besoin de ces fonds pour un important projet environnemental. Autrement, nous serons forcés de continuer à croire ce que nous savons déjà, c'est-à-dire que les députés conservateurs de la région d'Ottawa-Carleton sont aussi faibles qu'ils l'ont toujours été.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR**L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LA PRÉVISION D'UNE PÉNALITÉ**

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, en l'absence du ministre du Commerce extérieur, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Avec son arrogance habituelle, le gouvernement a l'intention de mettre un terme au débat sur l'accord commercial du premier ministre, au moment même où d'autres négociations ont lieu avec les Américains.

M. Lewis: Ce n'est pas vrai.

M. Turner (Vancouver Quadra): En posant cette question au vice-premier ministre, je suppose que lui-même et les autres membres du Cabinet ont finalement lu le texte de l'accord et la mesure législative qu'ils ont déposée et qu'ils sont disposés à répondre à des questions précises à leur sujet.

M. Lewis: Voilà qui est vrai.

M. Turner (Vancouver Quadra): Le leader parlementaire adjoint du gouvernement dit que c'est vrai. Nous allons bien voir.

D'après l'article 1904.2 de l'accord, les lois américaines futures sur les droits antidumping et compensateurs seront automatiquement incorporées dans l'accord. Par ailleurs, le paragraphe 8(2) du projet de loi déposé à la Chambre dit que quiconque contrevient aux dispositions de la loi ou de l'accord est coupable d'une infraction.

Selon la Loi d'interprétation et le Code criminel du Canada, lorsqu'on ne prévoit pas d'amende ou de peine d'emprisonnement précise, l'infraction est sommaire et elle est punissable, sur déclaration de culpabilité, d'une peine pouvant atteindre six mois de prison.

Est-ce que le vice-premier ministre s'attend vraiment à ce que le Parlement adopte un projet de loi qui rendrait les Canadiens passibles d'emprisonnement, non pour avoir agi contrairement aux lois nationales, mais pour avoir contrevenu à des lois américaines, y compris des lois futures que nous ne connaissons pas encore?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, les déclarations du très honorable chef de l'opposition sont complètement fausses. Nous avons proposé aux leaders parlementaires de l'opposition des moyens d'étudier le projet de loi sur le libre-échange et d'autres mesures législatives d'une façon ordonnée et dans un esprit de collaboration. Les leaders parlementaires des deux autres partis n'ont pas jugé bon d'accepter notre offre. Le leader du gouvernement a écrit une autre lettre aujourd'hui au leader libéral et en a fait parvenir une copie au leader du Nouveau parti démocratique, pour proposer de nouvelles négociations.

• (1420)

En ce qui concerne les points précis soulevés par le très honorable député, s'il veut faire un discours de deuxième lecture sur le projet de loi C-130 concernant le libre-échange, il en aura l'occasion la semaine prochaine.

M. Turner (Vancouver Quadra): Le vice-premier ministre peut y compter, monsieur le Président. Je serai ici pour la deuxième lecture et je ferai un discours.

LA DISPOSITION CONCERNANT L'IMPOSITION DE PEINES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Je pose une question bien précise. Pourquoi le vice-premier ministre tient-il à faire adopter de force ce projet de loi, cette limitation à cinq jours du débat, alors qu'il nous oblige à siéger pendant l'été? Ce projet de loi prévoit des amendes et des peines de prison contre ceux qui violent non pas la législation canadienne mais l'accord et la législation commerciale américaine à venir, qui n'a même pas été adoptée par le Congrès.

Il s'agit là d'une invasion caractérisée de la souveraineté canadienne. Le député de Brampton peut toujours rigoler. Il devrait lire l'accord. Il devrait lire le Code criminel. Il devrait lire la Loi sur l'interprétation. Il y trouvera la confirmation de ce que je dis.